

Séance plénière du mardi 14 décembre 2004,
Assemblée nationale

Dossier de presse

Sommaire

Le Conseil national des missions locales • 2

L'activité du Conseil en 2004 • 3

Le groupe de travail évaluation • 4

Le groupe de travail situation des jeunes • 5

Le groupe de travail financement des missions locales • 7

Le groupe de travail Europe • 8

Parcours 3 : le pilotage du projet • 9

Boutiques de gestion et missions locales : favoriser la création
d'entreprise par les jeunes • 10

Les missions locales : service public de l'insertion des jeunes • 11

LE CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

Présentation du Conseil

Créé en 1990, le Conseil national des missions locales (CNML) marque la volonté des pouvoirs publics de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au sein du service public de l'insertion des jeunes que constituent les missions locales. Le Conseil réunit des élus locaux et les représentants des ministres compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

- Présidente : *Françoise de Veyrinas, adjointe au maire de Toulouse, présidente de la mission locale de Toulouse.*
- 3 représentants des régions désignés sur proposition de l'Association des régions de France.
- 3 représentants des départements désignés sur proposition de l'Assemblée des départements de France.
- 3 représentants des communes désignés sur proposition de l'Association des maires de France.
- 33 représentants des missions locales, présidents de missions locales et présidents d'Associations régionales des missions locales.
- 16 représentants des administrations.

Plus de vingt ans après leur création, les missions locales constituent un réseau réparti sur l'ensemble du territoire et fortement structuré dans chaque région. Leur mission de service public pour l'emploi, reconnue par le législateur dans la loi de programmation pour la cohésion sociale, est déterminante dans les politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes.

Les missions

Dans le cadre de ses compétences définies dans le chapitre Service public de l'emploi du Code du travail, le Conseil national des missions locales :

- Est consulté par le Gouvernement sur toute question relative à l'insertion des jeunes.
- Examine chaque année, un bilan général d'activité et formule toute proposition sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales.
- Propose toute étude et recherche qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui sont réalisées par les administrations, soit à sa demande, soit à leur initiative.
- Constitue des groupes de travail au sein desquels des personnalités non membres du Conseil national peuvent être appelées à apporter leur collaboration.

Un secrétariat général organise le fonctionnement des instances du Conseil et l'animation des groupes de travail thématiques. Il apporte un appui technique au Conseil et développe les relations avec les administrations membres. Son intervention permet l'action du Conseil dans trois directions essentielles :

- Développer une politique d'animation afin de susciter et de soutenir les initiatives, de capitaliser et de diffuser les expériences locales.
- Évaluer l'activité du réseau et permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes.
- Communiquer, promouvoir l'activité du réseau et de ses instances de direction auprès des élus locaux et des partenaires publics.

Secrétaire général du Conseil : Jean-Jacques Giannesini.

Assistante de direction : Bernadette Bourdette ; Responsable logistique : Frantz Siboly.

Chargée de mission politiques d'insertion professionnelle et de l'emploi : Karine Guillet.

Chargée de mission politiques d'insertion sociale et de santé : Marie-Christine Freire.

Chargé de communication : Yves Auton.

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL EN 2004

Le bureau du Conseil

Il s'est réuni régulièrement dans l'année. Afin de permettre une représentation de toutes les missions locales, il a été systématiquement élargi aux présidents des associations régionales, sur 35 membres ainsi invités, une trentaine ont été présents à chaque réunion.

- **Le 20 janvier 2004**, ont été examinés le projet de loi relatif aux responsabilités locales et ses conséquences concernant la décentralisation des missions locales, le bilan national de la convention entre l'ANPE et le CNML et le projet d'accord cadre portant sur la co-traitance et les espaces jeunes.
- A l'issue de cette réunion Françoise de Veyrinas a présenté ses vœux au Conseil et à ses partenaires.
- **Le 15 avril 2004**, la séance a été principalement consacrée au travail mené conjointement avec la DARES : présentation du bilan d'activité du réseau et lancement d'une enquête de satisfaction auprès des jeunes usagers des missions locales. Le projet de CIVIS a été également à l'ordre du jour.
- **Le 9 juin 2004**, le bureau a accueilli le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle Laurent Hénart pour débattre avec lui des questions relatives à l'avenir des missions locales. Lors de cette rencontre, le bureau a adopté une motion concernant la suppression de l'article 11 du projet de loi relatif aux responsabilités locales. Cet article prévoyait pour les missions locales et PAIO, le transfert de l'organisation, de l'animation et des financements de l'État vers les régions.
- **Le 29 septembre 2004**, le bureau a proposé des amendements au projet de loi de programmation de cohésion sociale. Il a souhaité que les compétences d'intervention des missions locales dans la politique pour l'emploi des jeunes soit reconnues officiellement par leur inscription au sein du premier cercle de la nouvelle définition du service public de l'emploi prévue dans la loi. Le bureau s'est prononcé pour le transfert des régions à l'État, de l'accompagnement vers l'emploi dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale. Également à l'ordre du jour, la validation de la démarche d'évaluation des missions de service public des missions locales, le déploiement de l'outil informatique GEODE de l'ANPE et le projet de réalisation d'un livre et d'un film sur "Vingt ans de missions locales" avec la fondation Dexia Crédit Local.
- **Le 20 octobre 2004**, les travaux ont été consacrés aux modalités de gestion du FSE pour la période 2005-2007 dans les missions locales et PAIO et au projet de signature d'un nouveau protocole national pour 2005.
- **Le 10 novembre 2004**, la séance a été consacrée à la démonstration du système d'information Parcours 3 et au débat parlementaire concernant projet de loi de programmation de cohésion sociale. Le bureau a souhaité mobiliser les élus locaux pour l'inscription des missions locales au sein de la nouvelle définition du service public de l'emploi prévue dans la loi.

Au cours de chacune des ses réunions le bureau à fait le point sur l'avancée des différents groupes de travail mis en place par le Conseil. Une présentation synthétique de l'avancée des travaux est détaillée dans les pages suivantes.

LE GROUPE DE TRAVAIL ÉVALUATION

Objectif

Produire une démarche d'évaluation des missions de services publics des missions locales. Ce besoin d'évaluation identifié par le réseau est aujourd'hui couvert par la production d'un référentiel d'évaluation partagé.

Travail réalisé

Le groupe s'est appuyé sur une méthode participative qui a visé la production partagée d'un outil opérationnel, adapté aux besoins des missions locales et qui prenne en compte la réalité de leur intervention. Au total, c'est environ une centaine de structures qui a, ainsi, œuvré à l'élaboration de la démarche d'évaluation. Les missions locales se sont mobilisées dans le cadre d'entretiens individuels et des échanges avec les membres de ces instances ou encore, des groupes de travail animés dans les régions pour expérimenter, enrichir et valider progressivement nos différentes productions.

La première tâche du groupe a consisté à préciser le référentiel de l'évaluation, le champ couvert dans cette démarche. La décision a été prise de s'attacher essentiellement aux missions de service public des missions locales. L'enjeu étant, à travers l'évaluation, de favoriser le développement d'une égalité de qualité de service sur les missions de base du réseau, pour chaque jeune de notre territoire quel que soit l'endroit où il réside.

Sur cette base ont été définis les critères de l'évaluation, c'est-à-dire les différents aspects qu'il s'agissait d'évaluer, puis construits les indicateurs de mesure qui en découlent.

Fort de ces acquis, le groupe s'est interrogé sur les modalités de mise en œuvre de l'exercice évaluatif par les missions locales. La définition d'une méthodologie type est, donc, apparue comme une nécessité.

La dernière étape des travaux a visé l'élaboration d'un Protocole d'évaluation adapté aux conditions d'intervention de notre réseau.

La majeure partie des données permettant de renseigner les indicateurs retenus est disponible dans Parcours 3, ce qui permettra aux missions locales de bénéficier des informations nécessaires à l'évaluation par simple interrogation du système.

Suites à donner

Pour 2005, la mission du groupe évaluation sera d'accompagner la mise en œuvre de la démarche au sein du réseau :

- En construisant le projet de développement, son contenu et ses différentes étapes, comme par exemple l'intégration de l'ensemble des indicateurs dans Parcours 3, la formation des structures ou encore la communication auprès des missions locales, de leurs animateurs régionaux et de nos partenaires institutionnels. Puis en le mettant en œuvre.
- Un dispositif de pilotage de ce projet a été retenu. Le groupe continuera à jouer son rôle de comité de pilotage. Un groupe technique travaillera dans une logique de maîtrise d'œuvre et d'expertise. Les consultants qui nous ont assisté dans la construction de l'outil seront mobilisés sur l'accompagnement.

Présidente du groupe de travail : Annie Lange, conseillère municipale du Mans, présidente de la mission locale de l'agglomération Mancelle et de l'Association régionale des missions locales et PAIO des Pays de la Loire.

Référent au secrétariat général du CNML : Jean-jacques Giannesini.

LE GROUPE DE TRAVAIL SITUATION DES JEUNES

Objectif

Accompagner la mise en œuvre du protocole signé par le CNML, la DPM, la DGEFP, et la DIV le 26 novembre 2003.

Le groupe a souhaité également produire une démarche d'observation des situations des jeunes, afin de rechercher des réponses adaptées.

Le Protocole de lutte contre les discriminations

Ce protocole entend favoriser, par le renforcement de l'action du réseau des missions locales une meilleure insertion professionnelle des jeunes des territoires de la politique de la Ville et des territoires ruraux, notamment immigrés et issus de l'immigration, et prévenir les discriminations dans leur accès à l'emploi et à la formation. Plusieurs projets ont été menés :

Concernant le programme ESPERE, le CNML participe aux différentes instances nationales de ce programme. Il accompagne les travaux des missions locales sur 6 sites pilotes, travaux menés en partenariat avec le service public de l'emploi (SPE). Sur deux sites les missions locales ont eu un rôle de référent (13, Salon de Provence et 28, Dreux).

Pour les missions locales, la formation de formateurs des agents du SPE, a été menée avec le concours d'un animateur régional. Aujourd'hui, une dizaine de formateurs existent au sein du réseau, ils seront chargés de démultiplier cette professionnalisation.

Plusieurs séminaires nationaux ont réuni les différents partenaires du SPE dont le CNML et les missions locales, en particulier, le séminaire des managers du 3 novembre. Par ailleurs une centaine de missions locales a été invitée à participer au séminaire transnational du 7 décembre 04.

Le contrat d'intégration concerne aujourd'hui, une trentaine de départements. De fait un nombre important de missions locales sont impliquées pour l'insertion des jeunes primo arrivants, en particulier à la sortie des formations dispensées sur les plates-formes d'accueil.

Trois réunions ont eu lieu réunissant une quarantaine de missions locales chargées de diffuser l'information auprès des autres missions locales de leur département.

Pour 2005 un dépliant d'information du rôle des missions locales en direction des jeunes primo arrivants est à l'étude.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'emploi sur les territoires de la politique de la ville, le CNML participe du comité de pilotage national. Une quinzaine de sites pilotes a été retenue sur des territoires de compétence des missions locales.

Pour capitaliser les pratiques régionales et locales trois rencontres ont eu lieu réunissant plus de 60 missions locales, professionnels, élus locaux et partenaires. Plusieurs thèmes ont été abordés : la professionnalisation des agents du SPE et des conseillers des missions locales ; les actions locales mises en place comme les ateliers juridiques, les groupes de chefs d'entreprises, les groupes de paroles sur l'histoire des migrations ou encore les groupes sur les CV.

Suites à donner

- Mieux sensibiliser les élus et les professionnels.
- Mettre en œuvre ces programmes par la déclinaison régionale.
- Faciliter le débat, la capitalisation, la production d'outils et l'information du réseau.
- Inciter les professionnels à se former, inscrire ces objectifs dans les formations de base des conseillers.
- Développer l'évaluation des différentes actions.

Les travaux d'observation sur la situation des jeunes par les animateurs régionaux

Le président du groupe situation des jeunes a passé commande au groupe des animateurs régionaux pour la réalisation d'une analyse sur la situation des jeunes avec l'appui des directeurs des structures. Cette commande a été relayée par les présidents des associations régionales.

L'objectif de ce travail était de mettre en évidence et de développer une fonction de veille et d'analyse et de permettre au CNML de développer une fonction de conseil quant aux politiques à développer en direction des jeunes en dépassant la seule fonction d'avis sur des politiques déjà définies.

La réalisation de cette analyse s'appuie sur :

- Un recueil d'éléments caractérisant, au cours du premier semestre 2004, la situation des jeunes à travers une enquête de sensibilité auprès des personnels.
- Un premier inventaire des analyses, études et outils d'observations significatifs réalisés par le réseau du CNML durant les trois dernières années sur l'évolution des situations des jeunes.

Les animateurs régionaux ont produit pour le groupe situation des jeunes un document intitulé : "Analyse de la situation des jeunes, regards des professionnels des missions locales sur la situation des jeunes"

Suites à donner

Afin de compléter ces travaux des chercheurs de l'UREF (INJEP) et de la DARES ont apporté un certain nombre d'observations concernant les travaux présentés par les animateurs régionaux. Ils ont proposé de mettre en place des thèmes d'études transversaux en s'alimentant de recherches nationales sur la situation des jeunes et de collaborer à la mise en place d'un entrepôt de données en tenant compte, bien sûr, des données de Parcours 3.

En 2005, ces travaux se poursuivront. Une convention de collaboration du CNML et de l'INJEP est prévue.

*Président du groupe de travail : Gérard Willmann, adjoint au maire de Romans sur Isère, président de la mission locale de Romans-Royans-Vercors et de l'Union régionale des missions locales et PAIO de Rhône-Alpes, vice-président du CNML.
Référént au secrétariat général du CNML : Marie-Christine Freire.*

LE GROUPE DE TRAVAIL FINANCEMENT DES MISSIONS LOCALES

Objectif

Les préconisations du groupe ont permis de préciser les relations entre les financeurs publics et les missions locales. Le groupe a travaillé cette année sur deux questions :

- la préparation de la circulaire DGEFP du 18 août 2004 relative au financement du réseau.
- les modalités de gestion des crédits du FSE par le réseau.

La circulaire relative au financement du réseau des missions locales

Cette circulaire est l'aboutissement d'un processus partenarial entre le réseau des missions locales et les financeurs publics, en contrepartie d'objectifs fixés contractuellement. Le statut juridique est précisé, présidence par le représentant de la collectivité ou du groupement de communes à l'initiative duquel la mission locale a été constituée, participation des services déconcentrés de l'État dans le cas d'une association ou d'un GIP.

Le texte définit le public concerné et l'activité principale d'une mission locale, constituée par cinq missions de base :

- l'accueil,
- l'information,
- l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'expertise, l'évaluation, les observations,

qui se déclinent en actions transversales de la mission locale sur son territoire :

- construction du parcours de formation,
- accès à l'emploi,
- accompagnement social,
- action en matière d'accès aux droits, de prévention, de justice et de sécurité,
- lutte contre les discriminations, égalité des chances,
- animation partenariale.

Les règles de financement de l'activité principale des missions locales sont indiquées : contribution de l'État et des collectivités territoriales ; contribution de l'Union européenne. Les règles applicables à la gestion financière des missions locales découlent des principes du plan comptable général et de ses adaptations prévues par le règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. En annexe, une note de gestion financière rappelle les principes généraux et les modalités suivant lesquelles les missions locales établissent leurs comptes annuels.

La gestion des crédits du FSE par les missions locales

Afin de sécuriser les financements du Fonds social européen pour le réseau, le travail réalisé par le groupe avec le département FSE de la DGEFP a permis de préciser la méthode d'appel à projet pour ce financement européen, préfigurant ainsi une future instruction aux services déconcentrés du ministère sous la forme d'un mode d'emploi facilement utilisable pour le réseau. L'indicateur retenu pour le calcul de ce financement est celui de "l'actualité". Cette notion présente dans Parcours 3 consiste à acter une information concernant l'activité du parcours d'insertion.

*Président du groupe de travail : Philippe Maitreau, adjoint au maire de Mulhouse, président de la mission locale de Mulhouse, représentant l'Association des Maires de France au CNML.
Référént au secrétariat général du CNML : Karine Guillet*

LE GROUPE DE TRAVAIL EUROPE

Objectif

Il s'agit de permettre au réseau des missions locales de monter en charge sur les projets européens et d'intégrer cette dimension dans la conduite de nos politiques en direction des jeunes.

Travail réalisé

Préalablement à la mise en place de ce groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois début décembre, il nous a semblé intéressant de procéder à un premier état des lieux concernant l'implication des missions locales dans des projets européens.

114 missions locales et PAIO ont répondu à l'enquête lancée par le CNML au printemps, 55 d'entre elles ont déclaré être impliquées dans des programmes divers : EQUAL, LEONARDO, SOCRATES, LEADER, Programme Européen Jeunesse. Cet aperçu non exhaustif montre qu'il existe un réel savoir-faire du réseau dans ce domaine. Il convient de le capitaliser et de le diffuser.

Les membres du groupe de travail sur l'Europe ont décidé de se doter de relais régionaux et de poursuivre l'état des lieux en accord avec les animateurs régionaux et les associations régionales des missions locales.

Suites à donner

En 2005 le groupe de travail Europe s'est fixé une double mission.

Au niveau national :

- Valoriser les savoir-faire dans la gestion des fonds structurels, en s'assurant de la mise en œuvre de pratiques de gestion plus harmonisées.
- Capitaliser les actions déjà mises en œuvre sur les projets communautaires.

Ceci afin d'aboutir à la définition d'axes d'un projet Europe du CNML avec un double objectif de production :

- Une charte des bonnes pratiques.
- Des propositions en direction de l'État et de la communauté européenne en vue de la prochaine programmation 2007-2013.

Au niveau européen :

- Recenser au niveau des pays de l'Union européenne les différentes politiques mises en œuvre en direction de l'insertion des jeunes.
- Développer des échanges et des actions d'insertion transfrontaliers.

*Président du groupe de travail : André Montané, conseiller général de l'Ariège, président de la mission locale de l'Ariège, représentant l'Assemblée des Départements de France au CNML.
Réfèrent au secrétariat général du CNML : Karine Guillet*

PARCOURS 3 : LE PILOTAGE DU PROJET

Le comité de pilotage

Cette instance de maîtrise d'ouvrage de l'application a été mise en place en 2003. Ce groupe se réunit tous les deux mois pour assurer l'interface entre les utilisateurs de Parcours 3, la société en charge de la maintenance et les hébergeurs. Il est garant de la qualité du service rendu, recense les besoins d'amélioration pour faire des propositions d'évolution du système d'information.

Parcours 3 en région

L'année 2004 se solde par la réussite du déploiement de Parcours 3, présent sur 19 régions depuis août 2004. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur commence son passage mi-décembre 2004, les départements d'Outre-Mer et l'Île-de-France au 1^{er} trimestre 2005. La Bourgogne est en attente de décision concernant son hébergeur.

Dans le cadre d'une coopération associant l'État, le conseil régional et l'association régionale des missions locales, chaque région se dote d'un entrepôt régional de données. Les informations ainsi agrégées doivent permettre de réaliser des requêtes à la demande de partenaires régionaux voire des adaptations cartographiques. Une convention conclue entre les partenaires précise les modalités de fonctionnement de l'entrepôt. Un tel type d'entrepôt a été mis en place dans quatre régions pionnières : Pays de Loire, Lorraine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Les nouvelles versions de Parcours 3

Le pilotage politique et technique mis en place permet l'évolution de Parcours afin de mieux répondre aux besoins des 8000 utilisateurs prévus en 2005.

S'appuyant sur l'expérience des sites pionniers (Tarbes, Bastia, Tulle, Aveyron) un comité de suivi utilisateurs a traité plus de 300 demandes d'évolution remontées par les utilisateurs des missions locales, via "l'atelier Parcours 3". Les plus importantes ont été intégrées dans la nouvelle version (v 1.1), aujourd'hui utilisée.

La version suivante (v1.2), déjà en chantier et l'amélioration de notre travail collectif (utilisateurs, groupe de suivi, groupes de travail, intégrateur, hébergeurs, maîtrise d'œuvre de l'application) devront permettre d'aller plus loin en 2005 dans la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs.

Un groupe de directeurs de missions locales, travaillera en janvier 2005 pour faire évoluer également la Charte Nationale Parcours

Parcours 3 communiqué

Au Salon des Maires du 16 au 18 novembre 2004 sur le stand du CNML, le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes a assisté à une démonstration de notre système d'information.

En décembre, Parcours 3 a reçu le Trophée 2004 de la meilleure application d'informatique décisionnelle, dans la catégorie Marchés publics. Ce concours est organisé chaque année depuis 1999 par Business Objects, éditeur mondial de logiciels.

*Présidente du comité de pilotage Parcours 3 : Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, présidente de la mission locale Bordeaux Avenir Jeunes et vice-présidente du CNML.
Référént au secrétariat général du CNML : Yves Auton.*

BOUTIQUES DE GESTION ET MISSIONS LOCALES : FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES PAR LES JEUNES

Dans le cadre de la politique de promotion de la création d'entreprises par les jeunes menée par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le réseau des boutiques de gestion signe un protocole d'accord avec la direction de la population et des migrations, le FASILD et le Conseil national des missions locales visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés pour obtenir un emploi durable. Beaucoup d'entre eux se tournent vers la création d'entreprises. Un sondage IFOP réalisé pour l'APCE et le Salon des Entrepreneurs en janvier 2003, montre que 56 % des 18-24 ans souhaitent créer leur entreprise et la moitié dit avoir un projet précis. Toutefois, le repérage de porteurs de projets est insuffisant, notamment parmi les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Un protocole pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par la création d'activités ou d'entreprises

Cette collaboration renforcée permettra le développement d'actions conjointes réalisées, en priorité, dans les territoires ruraux et dans les quartiers de zone urbaine.

Les deux réseaux inscrivent l'insertion professionnelle des jeunes dans leurs priorités. Ils ont décidé d'unir leurs compétences pour offrir à chaque jeune, quelle que soit son origine ou sa formation, la possibilité de créer son propre emploi.

Une complémentarité renforcée

Les missions locales, réparties sur l'ensemble du territoire, ont pour vocation de construire avec les jeunes des parcours d'insertion et de les accompagner vers l'emploi. Elles mettent en œuvre le volet jeunes du plan de cohésion qui a pour objectif d'amener 800 000 jeunes vers l'emploi d'ici 5 ans.

Les boutiques de gestion, premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprise, accompagnent en amont, les futurs créateurs d'entreprises dans toutes les phases de montage de leur projet et assure un accompagnement post-crédation du dirigeant de la jeune entreprise. Ce réseau accueillera en lien avec les missions locales, les jeunes créateurs et les accompagnera dans leurs parcours de création.

Dès 2005, les boutiques de gestion et les missions locales se joignent pour élargir les possibilités d'accès à l'emploi, en permettant aux jeunes repérés par les deux réseaux de concrétiser leur projet et leurs idées d'entreprise.

À propos du réseau des boutiques de gestion

Association loi 1901, premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises, spécialiste des très petites entreprises, il est présent sur tout le territoire (360 implantations locales) pour accompagner les créateurs à chaque étape de leur projet, de sa formalisation à sa pérennisation. En bientôt 25 ans, il a contribué à la création de plus de 100 000 entreprises et 115 000 emplois induits. www.boutiques-de-gestion.com

Référent au secrétariat général du CNML : Karine Guillet

LES MISSIONS LOCALES :

SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION DES JEUNES

Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau d'initiative locale des 400 missions locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année plus de 700 000 jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les missions locales. Elles les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Développer localement de nouvelles solutions d'insertion

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, les missions locales repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

Les missions locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs. Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours individualisés.

Mettre en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes

La double mission d'insertion globale des jeunes et de développement du partenariat local permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes locaux, régionaux et nationaux.

Sur leur territoire, les missions locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Les missions locales orientent et accompagnent les jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par les conseils régionaux. Elles veillent au développement de formations adaptées aux besoins des jeunes.

Les missions locales conjuguent leurs efforts avec ceux des agences locales pour l'emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs. Une convention nationale entre l'ANPE et le réseau des missions locales, organise la co-traitance du programme d'action personnalisé (PAP) mis en place dans le cadre du Plan de retour à l'emploi.

De 1998 à 2003, le réseau des missions locales a été chargé du pilotage du programme national TRACE (Trajet d'accès à l'emploi). Ce programme a permis à 320 000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et renforcé pouvant aller jusqu'à 18 mois afin de les mener à un emploi durable.

A partir de 2005, le réseau des missions locales sera chargé de la mise en œuvre du volet jeune du Plan de cohésion sociale : en cinq ans 800 000 jeunes seront accompagnés vers l'emploi durable.

L'organisation du réseau, les moyens de son intervention

Sur le plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre, puisqu'il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes.

La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale.

Les instances associatives regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Cette organisation favorise ainsi la collaboration entre :

- l'ANPE, les administrations de l'emploi et de l'action sociale, les établissements scolaires, les centres d'information et d'orientation, le réseau d'information jeunesse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les services des droits des femmes,
- les divers services des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux,
- les organisations syndicales des employeurs et des salariés, les chambres consulaires,
- les réseaux associatifs.

Dans toutes les régions, sont constituées des associations régionales de missions locales. Présidées par un élu local, elles sont les interlocutrices des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elles participent au service public de l'emploi et sont représentées au Conseil national des missions locales.

Exclusivement assuré sur des crédits publics, le financement du réseau est partagé entre l'État et des organismes publics (35 %), le Fonds Social Européen (11 %), les régions (20%), les communes et les EPCI (29 %) et les départements (5 %).

Les métiers des missions locales sont reconnus par la convention collective du 21 février 2001. 9 400 personnes travaillent dans le réseau, 8 300 sont des salariés directs et 1 100 personnes sont mises à disposition par les collectivités territoriales, l'ANPE et diverses administrations.